



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2025 DAC 184 Subventions (47.500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, la Ville de Paris apporte son soutien à quatorze associations encourageant la pratique du chant choral et de la musique, dont un festival et une association en faveur de la création de spectacles de comédies musicales.

L'association **Aria de Paris**, créée en 1998, a enrichi son expérience avec plusieurs chefs de chœur successifs. Elle a changé de direction artistique en 2018 avec Grégoire Michaud, afin de donner une place à la jeune génération en parallèle de la volonté du chœur de diversifier son répertoire. Elle compte 50 chanteurs. En 2024, le chœur a donné trois concerts dont un caritatif en faveur des enfants victimes de la guerre. Il a réuni 500 personnes. L'association a programmé pour sa saison 2025 des œuvres de Puccini mais également un concert de jazz en juin. Comme chaque année, Aria de Paris cherche à travailler avec d'autres chœurs.

Créé en 1966, le **CRL 10** (Club Recherche et Loisirs du 10^e arrondissement) a pour objet principal d'organiser et de promouvoir des activités répondant aux aspirations de la population parisienne, dans un but pédagogique, social et culturel. Par une délégation de service public, le CRL 10 gère quatre centres d'animation du 10^e arrondissement : Jean Verdier, Château Landon, La Grange aux Belles et l'Espace Jemmapes. Parmi ses activités, le CRL 10 organise les Rencontres Chorales de Paris avec le festival « Voix sur berges ». Cette manifestation, soutenue par la Société Française des Chefs de chœurs, participe activement à la promotion du chant collectif amateur. Elle permet aux Parisiens d'entendre gratuitement une sélection de chorales de qualité et à celles-ci d'échanger leurs expériences. L'édition 2024 du festival Voix sur berges, le 25 juin, a réuni 160 chorales parisiennes, soit 4 600 chanteurs, faisant la promotion de l'art choral et animant le 10^{ème} arrondissement pour 30 000 spectateurs, le long du canal Saint Martin et au jardin Villemin. Comme chaque année, un final réunissant les différentes associations participantes a été l'occasion d'un grand concert choral pour lequel le CRL 10 commande une création musicale.

La subvention octroyée finance le festival « Voix sur berges », dont la 30^{ème} édition aura lieu le 29 juin 2025. Il sera déployé sur 21 sites musicaux. Chacune des 200 chorales inscrites disposera de 40 minutes de prestation. Le grand final, travail conjoint de plusieurs chœurs, prendra place devant l'espace Jemmapes.

L'association **Les chanteurs de Saint Eustache**, chœur créé en 1945, compte aujourd'hui 42 choristes, soit un niveau équivalent à celui d'avant la crise sanitaire, grâce à des efforts réalisés par le chœur. En 2023-2024, l'association a participé au festival Luminescence. Ce spectacle son & lumières a attiré près de 30 000 spectateurs et a donné lieu à 54 représentations du chœur. En février 2024, à l'occasion des 800 ans de l'église Saint-Eustache, un *Te deum* de Lully a été chanté par le chœur avec la Maîtrise de Notre-Dame devant 2000 personnes.

Pour fêter les 80 ans de cet ensemble vocal, un concert de prestige, la Messe en si mineur de J.S. Bach sera produite en partenariat avec 20 musiciens dont 5 solistes en juin 2025.

Le **Chœur des Polysons**, créé en 1997 par Elisabeth Trigo, est composé d'une cinquantaine d'enfants. Situé à Belleville, il reçoit des élèves des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Les plus jeunes apprennent à chanter dans le chœur préparatoire et intègrent, après 2 ou 3 ans, un chœur où ils abordent un large répertoire de la chanson française. Le chœur se produit lors de manifestations officielles, d'événements de proximité ainsi que sur de grandes scènes parisiennes. La tarification prend en compte le quotient familial. L'année 2024 s'est ouverte par la cantate des J.O. en partenariat avec la Philharmonie. L'opéra participatif « La Cenerentola » au théâtre des Champs Élysées a rencontré également du succès. Outre le festival Voix sur Berges, une demande d'échanges a amené le chœur à une tournée en Chine filmée et enregistrée. Cet échange avait débuté dès janvier 2024 par un concert au Grand Rex devant l'ambassadeur de Chine et une soirée événement à l'occasion du 60^{ème} anniversaire des relations franco-chinoises au Palais Brongniart en présence du Ministre de la culture et du Tourisme chinois. Le chœur est actif en Ile-de-France où il travaille régulièrement avec d'autres associations à Montreuil et à Saint-Denis.

L'association **Chœur du Marais et Ensemble vocal du Marais**, créée en 1975, rassemble 38 choristes autour de la musique sacrée. L'association met en valeur la confrontation des sensibilités musicales et poétiques de différents pays et époques par l'exercice d'un répertoire varié. En 2024, le chœur a donné de grandes représentations, avec des musiciens, d'une œuvre de Honegger, *Le Roi David*. Le chœur a pour volonté de toucher différents publics, par exemple en ouvrant au public l'atelier du lundi. En 2022-23, le chœur a poursuivi son travail sur *Le Roi David* et intégré à son répertoire des œuvres de Poulenc, dont les représentations dans des lieux variés sont plus aisées à mettre en place. Pour 2025, le chœur prépare des concerts des Cantates de J.S Bach et Telemann.

L'association **Chœur d'Oratorio de Paris**, créée en 1989, fait appel à un répertoire classique, à des œuvres romantiques et du XXe siècle. Le chœur joue régulièrement avec des orchestres professionnels et des chefs réputés dans des coproductions. Aussi, l'association distribue des invitations à destination d'un public défavorisé. Elle compte aujourd'hui 60 choristes, 10 chanteurs solistes et 25 musiciens. Deux partenariats avec d'autres chœurs permettent un travail sur un large répertoire. La programmation 2024 a été orientée vers l'actualité parisienne des Jeux Olympiques, notamment une participation à la création de la Philharmonie « cantate 2024 » et la poursuite du cycle baroque démarré en 2023.

L'association **Chœur et Orchestre Symphonique de Paris** (COSP) réunit 65 choristes et une centaine d'intervenants externes, musiciens ou chanteurs solistes. En 2023-2024, le COSP a présenté les concerts suivants : le *Requiem* de Fauré, le *Stabat Mater* de Szymanowski et de la fantaisie sur un thème de Thomas Tallis de R.Vaughan Williams. La programmation de 2025 s'articulera autour d'œuvres comme : trois cantates de la fin du 19^{ème} siècle ou bien « le chant du destin » de Brahms. Cette même saison, l'association projette de faire une tournée aux Antilles en partenariat avec des chœurs d'opéra dans les cathédrales de Basse-Terre, Pointe à Pitre ou Le Moule, avec de nombreuses formations amateurs locales invitées. Chaque choriste assumera ses frais de déplacements.

L'association **Groupe vocal Pro Homine** mêle depuis 1998 les répertoires sacré et profane du XVIe siècle à nos jours. Elle compte aujourd'hui 65 membres. La poursuite des travaux avec Laurent Couson compositeur de musique contemporaine, pour la suite de son *Requiem XIX*, a été réalisée en 2024. Cette même fin d'année l'association a produit un concert Igor Stravinsky / Gabriel Fauré, avec la *Symphonie des Psaumes* de Stravinsky et le *Requiem* de Fauré. La réalisation de ces deux concerts permet au groupe vocal d'envisager une programmation équivalente pour 2025 mêlant une œuvre incontournable, *Messa di Gloria* de Giacomo Puccini, et un programme sud-américain dans un style musical et des rythmes très différents, le *Misatango* de Martin Palmeri.

Sotto Voce est un chœur d'enfants créé en 1992. L'association rassemble une centaine d'enfants dans trois chœurs, un préparatoire pour les 8-10 ans (47 élèves), un pour les 10-17 ans (51 élèves) et un pour les garçons de 15-20 ans (7 élèves). Les trois chœurs sont également formés au théâtre et à l'expression corporelle. Scott Alan Prouty, directeur artistique, veille à la variété du répertoire qui comprend du chant classique, du chant grégorien, de la comédie musicale, du jazz et de la musique contemporaine. Les répétitions ont lieu au théâtre du Châtelet et à l'Opéra Bastille. En 2023-2024, une dizaine de concerts a été réalisée, dans des lieux variés, tels au théâtre du Châtelet ou à la Mairie de Paris Centre pour les vœux du Maire. La saison 2024 a surtout été marquée par le projet « Broadway à Puteaux ». Les choristes bénéficient de deux stages par an.

Les **Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel**, créés en 1958, rassemblent une centaine de choristes. Ils offrent à des enfants, adolescents et jeunes adultes, une éducation au chant choral à travers l'étude du répertoire sacré. Les répétitions sont complétées par des cours de technique vocale et par deux stages. L'effectif est de l'ordre de 40 élèves. La saison 2023-2024 a commencé par un concert de rentrée des œuvres de Fauré, Duruflé et Elgar. Il s'agissait du dernier concert du chef de chœur Louis le Gal, remplacé par Rogatien Despaigne, chef de chœur des petits chanteurs de Saint-Charles à Versailles, et étudiant au PSPBB. Il est également assisté de Gisèle Delgoulet. De multiples concerts ont été donnés sur un large répertoire, aussi bien en tournées, qu'en radiodiffusion auprès de France culture.

L'association **Chœur Stella Maris CSM**, créée en 2001, est formée de jeunes actifs et d'étudiants dont le répertoire est principalement celui de la musique chorale *a cappella* des XXe et XXIe siècles. En mêlant technique vocale et travail corporel, les membres souhaitent intéresser un public plus large. Le chœur cherche continuellement à sortir du format habituel du concert choral et propose souvent des actions dans des lieux inhabituels, à la rencontre d'autres publics et d'autres sonorités. En 2022-2023, le chœur a participé à la Nuit Blanche lors d'un concert donné à Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux. Quatre concerts d'*Ivan le Terrible* de Prokofiev en collaboration avec l'orchestre national d'Île de France, dont un à la Philharmonie de Paris, ont également eu lieu. Pour les 20 ans de l'association, le chœur a commandé une œuvre au compositeur Thierry Machuel pour un concert anniversaire.

En 2023-2024, l'association a fait un échange avec un chœur estonien. Il a donné lieu à un documentaire sur son travail artistique. Pour la saison 2025, l'association programme un concert dédié à l'imaginaire du langage avec un inventaire a capella très diversifié.

L'association **O30 (Ensemble vocal O Trente)**, créée en 2006, aborde un répertoire qui s'étend de la musique romantique aux créations contemporaines. Elle participe à des festivals, notamment celui de La

Chaise-Dieu (Haute-Loire). O Trente bénéficie d'un partenariat pédagogique avec la classe préparatoire publique aux écoles supérieures d'art Les Arcades (Issy-les-Moulineaux). Elle compte aujourd'hui 35 chanteurs et chanteuses. L'année 2022 a vu l'arrivée d'un nouveau chef de chœur, Louis Gal, qui a proposé un programme de musiques norvégiennes avec solistes et violon ainsi qu'un concert autour des œuvres de Bach. L'association a notamment participé à un concert caritatif dont les recettes ont été versées à une association œuvrant auprès des mères en difficulté. Le travail a été poursuivi avec deux concerts, *Santiago*, musique contemporaine, et *Brahms, Bruckner, Wolf*, musique romantique allemande avec instruments. Le chœur a aussi participé à un concert anniversaire *Disney 100 ans* à la Défense Arena. En 2024, la programmation a été l'occasion d'un travail sur la *Passion selon Saint-Jean* de Bach et les *Musiques du XXème siècle* de Daniel-Lesur. La recherche de l'excellence fédère les amateurs du chœur sollicité par de nombreux jeunes professionnels.

Fondée en 1903 à l'initiative de la Ville de Paris, la **Fédération musicale de Paris** contribue à l'animation musicale des espaces verts de la capitale. Elle regroupe plus de mille musiciens amateurs au sein de 25 formations, dont 2 orchestres symphoniques, 2 chorales, 1 orchestre à plectres, 8 orchestres d'harmonie, 3 ensembles de cuivres, 5 orchestres de jazz, 1 orchestre d'accordéons, 1 orchestre de variétés et 4 écoles de musique. En 2024, un festival de musique jeux olympiques 1924-2024 s'est tenu à l'Espace des Blancs Manteaux et a mis en perspective les contrastes et rapprochements musicaux de ces deux époques. Suite au succès de cette manifestation, la fédération souhaite réitérer l'organisation d'un festival pour 2025, outre sa participation à Kiosques en Fêtes.

Créée en 2017, l'association **Something Musical** a pour mission de créer des comédies musicales. Elle est constituée d'une troupe d'une trentaine d'amateurs qui montent et produisent les spectacles. Les thématiques abordées lors des représentations ambitionnent de dénoncer les inégalités et discriminations. La troupe s'est produite en 2021 et 2022 à la MPAA (Broussais et Saint-Germain). Les répétitions ont également eu lieu à la MPAA.

La troupe recrute par casting ses membres, dont certains sont en voie de professionnalisation.

Au-delà des répétitions et du spectacle final, l'association organise des ateliers gratuits d'initiation à la comédie musicale à destination des jeunes dans les Centres Paris Anim. Il s'agit d'ateliers artistiques (chant, danse, comédie musicale) afin de favoriser la pratique artistique amateur, en particulier dans des zones prioritaires. De même, l'association pilote des ateliers scolaires à la MPAA à destination des collégiens.

Pour la saison 2025, Something Musical proposera la préproduction de *Shrek*, une comédie musicale pleine de fantaisie qui aborde l'acceptation de soi et l'amitié.

L'organisation de rencontres entre différentes troupes de comédie musicale à Paris est aussi prévue, afin de créer des synergies et de favoriser l'entraide entre diverses troupes amatrices.

Afin de permettre à ces quatorze associations de pouvoir poursuivre leurs activités en faveur du développement de la connaissance et de la pratique amateur, je vous propose d'attribuer au titre de l'année 2025 :

- à l'association Aria de Paris une subvention de 1.500 euros ;
- à l'association CRL10, une subvention de 7.000 euros ;
- à l'association Les chanteurs de Saint-Eustache une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Le chœur des Polysons une subvention de 2.000 euros ;
- à l'association Chœur du Marais et Ensemble vocal du Marais une subvention de 2.000 euros ;
- à l'association chœur d'Oratorio de Paris une subvention de 5.000 euros ;
- à l'association Chœur et Orchestre Symphonique de Paris une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Groupe vocal Pro Homine une subvention de 4.000 euros ;
- à l'association Sotto voce une subvention de 2.000 euros ;
- à l'association Les chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Chœur Stella Maris une subvention de 1.000 euros ;
- à l'association Ensemble vocal O Trente une subvention de 2.000 euros ;
- à l'association Fédération musicale de Paris une subvention de 10.000 euros ;
- à l'association Something musical une subvention de 2.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer les 14 conventions jointes en annexe de cette délibération.

La Maire de Paris

2025 DAC 184 Subventions (47.500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signatures de 14 conventions.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions relatives au versement d'une subvention au titre de l'année 2025 avec les associations Aria de Paris (15e), CRL 10 (10e), Les chanteurs de Saint Eustache (Paris Centre), Chœur des Polysons (19e et 20e), Chœur du Marais et Ensemble vocal du Marais (Paris Centre), Chœur d'Oratorio de Paris (6e), Chœur et Orchestre Symphonique de Paris (11e et 14e), Groupe vocal Pro Homine (5e), Sotto Voce (Paris Centre), Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel (15e), Chœur Stella Maris CSM (Paris Centre), Ensemble vocal O Trente (16e), Fédération musicale de Paris et Something musical ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Aria de Paris, 8, rue Houdart de Lamotte 75015 Paris. Paris Asso : 2025_03965 ; 48201 ;

SIRET : 53511360900015

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 7.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association CRL10, 206 quai de Valmy 75010 Paris. Paris Asso : 2025_06852 ; 470 ;

SIRET : 31742600500052

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Les chanteurs de Saint Eustache, 2, impasse Saint Eustache, 75001 Paris. Paris Asso : 2025_05706 ; 52685.

SIRET : 39172628800015

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Le Chœur des Polysons, 11, rue Rebeval, 75019 Paris. Paris Asso : 2025_03113 ; 4483.

SIRET : 41290762800033

Article 5 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Chœur du Marais et Ensemble vocal du Marais, 7, rue Vésale, 75005 Paris. Paris Asso : 2025_03262 ; 26001.

SIRET : 49253866500026

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Chœur d'Oratorio de Paris, 58, rue Madame, 75006 Paris. Paris Asso : 2025_05261 ; 20444. SIRET : 38073942500060

Article 7 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Chœur et Orchestre Symphonique de Paris, 8, rue du Général Renault, 75011 Paris. Paris Asso : 2025_04790 ; 34361.
SIRET : 40132247400024

Article 8 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Groupe vocal Pro Homine, 3, passage Perreur, 75020 Paris. Paris Asso : 2025_04645 ; 26961.
SIRET : 48803227700045

Article 9 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Sotto Voce, 1, avenue François Mauriac, Maison des associations, 94000 Créteil. Paris Asso : 2025_05155 ; 51043.
SIRET : 40920971500021

Article 10 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel, 28, rue de la Convention, 75015 Paris. Paris Asso : 2025_00844 ; 18469.
SIRET : 42938631100014

Article 11 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Chœur Stella Maris CSM, 11, rue de Valenciennes, 75010 Paris. Paris Asso : 2025_04957 ; 42041.
SIRET : 44032824300074

Article 12 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association O30 (Ensemble Vocal O Trente), 196 B, avenue de Versailles, 75016 Paris. Paris Asso : 2025_03456 ; 34781.
SIRET : 49406028800011

Article 13 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Fédération musicale de Paris, 22, rue Deparcieux, Maison des associations, 75014 Paris. Paris Asso : 2025_04378 ; 28002.
SIRET : 53539036300021

Article 14 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de 2025 est attribuée à l'association Something Musical, 12 rue Moreau, 75012 Paris. Paris Asso : 2025_04561 ; 188944.
SIRET : 82961106000023

Article 15 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 14 conventions jointes en annexe à cette délibération.

Article 16 : La dépense correspondante, soit 47.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.